

ANNEXE No 1

Q. Il faudrait que la totalité fut du pin blanc pour produire les déductions du président?—R. On a demandé du pin blanc, et, à ma connaissance, on l'a obtenu; mais je n'en sais rien.

Le PRÉSIDENT: Les chiffres vous montrent que c'en est.

Par M. Kyte:

Q. En tenant compte que le prix d'une partie du bois d'œuvre est de \$31.50, la différence qui existe dans la soumission de McGee—c'est-à-dire la réduction dans la soumission présentée par McGee—n'est pas égale au montant mentionné par le président?—R. Elle ne serait pas aussi considérable.

Par le Président:

Q. Cette facture était pour un planchéiage langueté et rainé?—R. Exactement.

Le témoin est renvoyé.

M. H. W. BROWN, le directeur des contrats, appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Kyte:

Q. M. Brown, vous êtes le directeur des contrats?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous l'achat de bois d'œuvre de M. W. R. McGee?—R. Oui.

Q. Comment en êtes-vous arrivé à avoir son nom comme marchand de bois?—R. Il était sur la liste, je crois, sur la liste des achats du ministère.

Q. N'avez-vous pas la liste sur vous?—R. Non, je ne l'ai pas sur moi; c'est une liste de fiches; je ne l'ai pas sur moi.

Q. Depuis combien de temps son nom figure-t-il sur la liste?—R. Je ne pourrais vous le dire. Je pourrai vous donner la date plus tard, je ne puis vous l'apprendre de mémoire.

Q. Depuis trois ans?—R. Je ne pourrais vous l'apprendre. Je pourrais bien vous l'apprendre plus tard ou bien téléphoner.

Q. M. McCann a affirmé qu'il y figurait depuis environ quatre ans?—R. Je n'ai pas d'idée, je ne pourrais vous l'apprendre. La date y est mentionnée, et je pourrais vous l'obtenir par téléphone dans dix minutes.

Q. Qui a dressé votre liste de patronage actuelle?—R. La liste comprendrait les noms que m'a transmis le ministre, et c'est une liste qui a été dressée et qui existe depuis beaucoup d'années.

Par M. Morphy:

Q. Depuis combien d'années?—R. Depuis beaucoup d'années.

Par M. Kyte:

Q. Cette liste particulière?—R. Je suppose que cette liste particulière existe depuis environ quatre ans.

Q. Est-ce qu'une autre personne que le ministre recommande de placer des noms sur la liste?—R. Eh bien, la règle comportait de placer sur la liste les noms qui m'étaient adressés du bureau du ministre. Dans certains cas, nous pouvions naturellement connaître l'origine de la recommandation d'un nom. Ce pouvait être un particulier, ou une autre personne, je devais recevoir mes instructions du ministre, du bureau du ministre, au sujet de cette liste d'achat.

Q. Sans avoir la liste sous les yeux, vous ne pourriez vous rappeler de noms qui vous ont été soumis par une autre entremise que celle du ministre?—R. Non.

Q. Vous avez affirmé, je crois, que le ministre suggérait parfois les noms?—R. Oh, oui.

[John Augustine McCann.]